

qu'ils seront probablement très heureux d'avoir à faire des nominations dans un domaine aussi intéressant.

Il est toujours facile de dépister des difficultés et, au lieu de se préoccuper outre mesure des difficultés signalées par l'honorable député d'Edmonton-Ouest, je crois qu'il vaudrait mieux adopter les modifications proposées par le ministre de la Justice, si mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre les accepte, et j'ai idée qu'il les acceptera. L'amendement est une amélioration sensible et je sais gré au gouvernement de s'être montré disposé à l'accepter.

M. More: Cette nouvelle intervention de ma part dans le débat sera très brève. Je ne tiendrai personne en suspens, car je dirai dès maintenant que je n'appuierai pas l'amendement. Il ne me faudra pas consigner autant de paroles au compte rendu pour embrouiller mon attitude qu'il en a fallu au ministre des Transports ce matin, car chacun pourra tirer ses propres conclusions de ce qu'il a dit.

Il se réjouira peut-être de cette critique. Je manque d'expérience dans ce domaine et je devrais peut-être adopter certaines de ses tactiques si je voulais assurer ma position, mais je ne suis pas de cette humeur-là aujourd'hui. Je parle uniquement en mon propre nom et je me place au-dessus des considérations électorales. L'amendement a suscité une vive discussion et je ne saurais l'accepter.

Malgré ce qu'a dit le ministre de la Justice, j'estime qu'en adoptant l'amendement, nous exposerions notre juge en chef à des critiques qui porteraient atteinte à l'ensemble de la magistrature, même s'il agissait au meilleur de sa connaissance et faisait preuve de jugement et de courage. J'ai beaucoup de respect pour notre magistrature, tout comme la plupart des gens, je suppose, et assez d'attaques sont dirigées contre nos institutions démocratiques sans que les membres de la magistrature soient placés dans une position où ils pourraient être en butte à une foule de critiques.

Quant aux antécédents des membres du corps judiciaire, j'ai toujours estimé qu'ils étaient politiques. Les avocats savent particulièrement bien s'adapter à la politique active et, dans la plupart des cas, les membres de l'organe judiciaire ont été nommés par les gouvernements de l'époque par suite de leur activité politique et, probablement aussi, de leurs dispositions amicales envers le gouvernement du jour. Mais ce n'est pas le cas à l'égard de la nomination du juge en chef de la Saskatchewan. Sous le gouvernement conservateur, un homme qui avait été désigné par le parti libéral a été élevé à cette dignité et je n'ai pas entendu personne dans notre parti formuler la moindre critique de cette décision,

[M. Brewin.]

car le juge en question avait la compétence voulue et ses associés et le parti en général étaient d'accord pour qu'il soit nommé.

Je ne voterai pas pour l'amendement, car j'y vois un écueil et une source de critiques pour les membres de l'organe judiciaire.

Je m'y oppose également parce qu'en dépit des bonnes intentions du représentant de Winnipeg-Nord-Centre, j'ignore ce que pense le public des dispositions actuelles du bill et s'il ne se demandera pas si la commission n'a pas de liens politiques. L'honorable représentant n'a fourni aucune preuve dans ce sens et je crois qu'il s'agit d'un produit de son imagination qui fait son affaire.

Je déplore les sous-entendus et les insinuations que renferment les propos tenus pour appuyer l'amendement, et l'amendement lui-même. On laisse entendre ici même, dans le plus haut tribunal du pays, que le premier ministre et le chef de l'opposition, agissant de façon réfléchie en tant que dirigeants de la Chambre, ne sauraient s'acquitter de cette tâche comme il se doit. Je n'ai aucun doute à ce sujet. Ils méritent notre respect et nous devrions éviter de faire quoi que ce soit qui ajouterait aux critiques dont le fonctionnement du Parlement fait l'objet un peu partout.

J'ai lu le discours que le ministre des Transports a prononcé à l'extérieur de la Chambre et, sans vouloir l'offenser, je crois qu'il a ainsi attiré d'autres critiques sur la Chambre. Et pourtant d'habitude il participe activement aux débats, lançant des accusations ici et là, et il semble y prendre beaucoup de plaisir. Quand je suis arrivé ici tout nouveau député, j'ai été étonné de voir, de l'autre côté, des députés de vieille date agir d'une façon que je ne tiens pas à imiter. Si je le faisais, je crois que l'on perdrait le respect de ma circonscription, du pays et de la Chambre.

L'hon. M. Nicholson: L'honorable représentant me permet-il une question? L'ai-je bien entendu dire que le ministre des Transports est le chef spirituel de la Chambre?

M. More: En tout cas, il y met beaucoup de feu. Il ne se lève pas toujours pour parler. En fait, il lui arrive de rester assis. Au début, sa réponse au député de Bow-River avait un ton plutôt malveillant, mais il s'est vite ressaisi, sachant qu'à maintes reprises, il avait lui-même fait bien plus d'interruptions que le député de Bow-River.

L'hon. M. Pickersgill: Dans ce domaine, je ne suis pas aussi habile que lui.

M. More: Vous êtes très habile, je vous le concède. Il ne faudrait rien dire, au cours du présent débat, qui soit de nature à discréditer le travail et les dignitaires de la Chambre, et nous ne devrions rien faire qui